

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ **renouvellement**

MAJEUR

Quelles sont les pièces à fournir ?

Un formulaire de demande de carte d'identité est remis au guichet. Vous devez le remplir et le signer.

Pièces à fournir selon la date de délivrance de l'ancienne carte d'identité			
Votre carte d'identité est récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)	Votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans		
	Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
1 photo d'identité conforme aux normes	1 photo d'identité conforme aux normes	1 photo d'identité conforme aux normes	1 photo d'identité conforme aux normes
Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie	Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie	Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie	Justificatif de domicile de moins d'un an : original + photocopie
Si vous êtes hébergé , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	Si vous êtes hébergé , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	Si vous êtes hébergé , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	Si vous êtes hébergé , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom
-	Votre passeport : original + photocopie	Votre passeport sécurisé (biométrique ou électronique) valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport Delphine valide ou périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie	-
Connaître la date et le lieu de naissance des parents	Connaître la date et le lieu de naissance des parents	Connaître la date et le lieu de naissance des parents Si votre passeport est plus ancien : acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
-	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : justificatif de nationalité française : original + photocopie	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : justificatif de nationalité française : original + photocopie

À savoir : Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#).